

Délibération n°
2025.012

Séance du 01/07/2025
N° ordre : 01



Nombre de membres

- En exercice : 9
- Présents : 8
- Excusés : 1
- Votants : 9
dont 1 pouvoir

**VOTE : délibération
adoptée avec**

POUR	9	voix
CONTRE	0	voix
ABSTENTION	0	voix

OBJET :

**ATTRIBUTION
D'AIDES SOCIALES**

**Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.)
de Saint-Pantaléon-de-Larche**

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le premier juillet deux mil vingt-cinq à 18 h 30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE (Corrèze) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Alain LAPACHERIE, Président.

Date de convocation du Conseil d'Administration : 24 juin 2025

PRESENTS : Alain LAPACHERIE, Dominique BORDEROLLE, Élisabeth DEJEAN, Sophie FAGLAIN, Nadine FEUILLADE, Marie-Odile MORIN, Gisèle BARDE, Lydie FERNANDES.

EXCUSES : André CHASTAN (pouvoir donné à Dominique BORDEROLLE).

SECRETARE : Élisabeth DEJEAN

Vu la délibération du conseil d'administration n° 2024.017 du 26/11/2024 approuvant le règlement communal d'aide facultative ;
Considérant le règlement communal d'aide sociale facultative ainsi approuvé ;
Vu les dossiers de demandes d'aides proposés par l'Assistante sociale ;
Vu l'exposé de Monsieur le Président du C.C.A.S sur ces dossiers ;

Au vu des éléments des dossiers et après les avoir examinés, le C.C.A.S :

- **DECIDE d'attribuer les aides financières suivantes :**

N° Bénéficiaire	Objet de la demande	Montant attribué	VERSEMENT DIRECT AU CREANCIER
AS2024/003	Achat gazinière	239,97 €	ELECTRO DEPOT BRIVE
AS2014/017	Fioul	408,50 €	BEYNAT ROCHE

Fait à Saint-Pantaléon-de-Larche, le 1^{er} juillet 2025,

Le Président,



Alain LAPACHERIE

Certifiée exécutoire

Date de publication et de
notification : 02/07/2025